

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

LDC/M/90  
16 février 1971

Distribution spéciale

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU GROUPE NON OFFICIEL DE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT TENUE LE 29 JANVIER 1971

établi par le secrétariat

1. Le Groupe non officiel de pays en voie de développement du GATT s'est réuni le 29 janvier 1971 sous la présidence de S.E. M. C.H. Archibald, Ambassadeur de la Trinité-et-Tobago. A cette réunion ont assisté des représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Ceylan, Chili, Colombie, Cuba, Espagne, Ghana, Grèce, Inde, Israël, Jamaïque, Koweït, Malaisie, Nigeria, Pakistan, République arabe unie, République démocratique du Congo, République populaire du Congo, République de Corée, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay et Yougoslavie.

### Vingt-septième session des PARTIES CONTRACTANTES

2. M. Besa (Chili) a déclaré que, en sa qualité de Président des PARTIES CONTRACTANTES, il avait examiné la question de la prochaine session avec le Directeur général. Il ne semblait pas possible de tenir une session proprement dite avant la mi-novembre. Par contre, il a été estimé qu'il serait peut-être utile d'organiser en avril une réunion non officielle des PARTIES CONTRACTANTES, à un échelon élevé, pour engager un dialogue entre parties contractantes et examiner, dans une atmosphère de franchise et de bonne volonté, les difficultés particulières auxquelles se heurte la communauté mondiale des nations commerçantes. Cette réunion permettrait aux participants de regagner leurs capitales respectives en étant pleinement informés de la situation actuelle, et placerait ainsi les gouvernements dans une meilleure position pour prendre, lors d'une session officielle des PARTIES CONTRACTANTES qui pourrait se tenir plus tard dans le courant de l'année, les décisions qui se révéleraient nécessaires. M. Besa a estimé qu'il conviendrait de réfléchir à cette suggestion et de l'examiner éventuellement à la prochaine réunion du Conseil, qui doit avoir lieu le 2 février.

3. M. M.G. Mathur, Sous-Directeur général, a fait part au Groupe des regrets du Directeur général que son état de santé a empêché d'assister à la réunion comme il en avait l'intention. M. Mathur a déclaré que le Directeur général estimait depuis longtemps qu'il ne serait utile de tenir une session officielle des PARTIES CONTRACTANTES qu'au moment où les diverses questions pourraient être débattues d'une manière qui conduise à des décisions concrètes. Le Directeur général était arrivé à cette conclusion après avoir pris en considération l'état d'avancement des travaux inscrits au programme du GATT et la situation avec laquelle se trouvent

confrontées les parties contractantes en général. Le Directeur général a estimé qu'une réunion non officielle, tenue éventuellement au mois d'avril, pourrait permettre un examen utile du programme de travail et des questions qui pourraient être débattues à la prochaine session proprement dite. À la suite de consultations qu'il a eues avec diverses délégations, le Directeur général a pensé que le Conseil souhaiterait peut-être se prononcer prochainement sur ce point, et il a l'intention de faire le 2 février une déclaration au Conseil concernant sa proposition.

4. Certains membres ont regretté qu'il soit apparu nécessaire de différer la session ordinaire des PARTIES CONTRACTANTES en raison des problèmes commerciaux qui préoccupent actuellement les pays développés. Ils ont estimé qu'il y avait là un précédent fâcheux, car ces pays seront enclins à résoudre leurs problèmes entre eux et à mettre la communauté commerçante internationale devant le fait accompli. Selon ces membres, les pays développés seraient beaucoup mieux avisés de procéder par avance à des consultations, et il serait bien préférable que les gouvernements se conforment au calendrier des réunions qui a été établi.

5. La généralité des membres du Groupe ont eu le sentiment qu'il serait utile, avant que leurs gouvernements respectifs puissent prendre une décision, de disposer de quelques indications sur la nature des problèmes qui pourraient se prêter à des échanges de vues non officiels du type envisagé. En outre, si la réunion doit durer relativement peu de temps, il serait bon de savoir s'il sera donné aux représentants des pays en voie de développement une possibilité adéquate d'exposer leurs vues. Certains membres ont estimé également qu'il était indispensable de préciser à quel niveau se tiendrait cette réunion. Selon eux, le Directeur général ou le Président des PARTIES CONTRACTANTES devrait adresser aux autorités compétentes de leurs pays une lettre personnelle qui donnerait des renseignements complémentaires sur la réunion proposée.

6. Il a été relevé que, s'il est convenu de tenir ladite réunion, il sera bon que les pays en voie de développement s'y préparent avec soin et définissent clairement leur position. Il pourrait éventuellement être créé un petit groupe de travail pour les aider dans cette tâche. Certains membres ont suggéré que la question de l'octroi par le GATT d'une couverture juridique pour la mise en oeuvre du système généralisé de préférences pourrait être examinée à cette réunion. Il serait bon aussi de soulever la question des engagements de statu quo acceptés par les gouvernements au titre de la Partie IV ou d'autres dispositions, et de veiller à ce que les intérêts des pays en voie de développement soient pleinement sauvegardés dans le cadre de toute mesure que les pays développés pourraient prendre en raison des circonstances actuelles.

7. En réponse à plusieurs questions, M. Mathur a exposé que l'idée du Directeur général était que la réunion non officielle proposée examine comment le programme de travail adopté en 1969 par les PARTIES CONTRACTANTES pourrait être poursuivi et discute de la préparation d'une session officielle des PARTIES CONTRACTANTES en novembre. Il a été estimé, en première analyse, qu'il serait possible d'organiser une réunion de trois jours, au cours de laquelle les matinées seraient consacrées à des débats en séance plénière et les après-midi seraient laissés libres pour des discussions en petits groupes. En ce qui concerne le niveau auquel se tiendrait la réunion il a été envisagé que les parties contractantes pourraient se faire représenter par de hauts fonctionnaires chargés des questions de politique commerciale.

8. En résumé, le Président a déclaré qu'il ressortait des débats du groupe que celui-ci souhaite que le Conseil examine le 2 février la proposition de tenir en avril une session non officielle des PARTIES CONTRACTANTES. Il a été relevé qu'un certain nombre de représentants n'étaient pas en mesure de se rallier à la proposition tant qu'ils ne disposeraient pas de plus amples informations sur le niveau auquel elle doit se tenir et sur les questions qui y seront discutées.

#### Travaux du Groupe des Trois

9. M. Besa (Chili), en réponse à une question concernant les travaux du Groupe des Trois, récemment créé par le Comité du commerce et du développement pour examiner les problèmes commerciaux des pays en voie de développement et formuler des propositions à ce sujet; a déclaré que le Groupe avait commencé à travailler deux jours auparavant et envisageait de formuler des recommandations préliminaires en temps voulu pour la réunion non officielle des PARTIES CONTRACTANTES qu'il est proposé de tenir. Il estime que le Groupe pourra faire oeuvre utile s'il établit la liste des questions que les pays en voie de développement ont l'intention de soulever à cette session et qu'il pourrait aider à préciser la position des pays en voie de développement. Le Groupe, dont la réussite dépendra du soutien que voudront bien lui apporter tous les pays en voie de développement, accueillera favorablement tous les renseignements relatifs aux problèmes particuliers qui intéressent ces pays.

10. Certains membres du Groupe ont souligné que la création du Groupe des Trois ne doit pas inciter les divers organes du GATT qui s'occupent de problèmes intéressant les pays en voie de développement à surseoir à l'exécution de leurs tâches.

11. En réponse à une question relative aux méthodes de travail du Groupe des Trois, S.E. M. l'Ambassadeur Papić (Yougoslavie) a déclaré que le Groupe s'efforcera de conserver une certaine souplesse à ses activités et à ses méthodes de travail. Il ne perdra pas de temps à élaborer de nouveaux documents et engagera aussitôt que possible des consultations avec les pays développés et les pays en voie de développement. Il engagera aussi des consultations avec les Présidents des comités et des organes compétents qui ont examiné le problème des pays en voie de développement. Dans une première série de consultations, le Groupe se servira de la documentation existante qu'ont établie les divers organes du GATT au sein desquels des pays en voie de développement ont exprimé des vues ou formulé des propositions. Le secrétariat a promis de fournir un résumé de ces vues et propositions. Le Groupe examinera d'abord, pendant ses consultations, les questions qui ont déjà été posées par des pays en voie de développement, et il saurait gré à ceux d'entre eux qui auraient d'autres problèmes de lui en faire part ou de développer la présentation de ceux qui ont déjà été mentionnés dans les documents pertinents du GATT.

12. S.E. M. l'Ambassadeur Papić a souligné que, pour permettre au Groupe de progresser dans ses travaux, il importe que les pays en voie de développement restent en contact étroit avec lui. Il espère qu'un premier rapport pourra être élaboré pour la fin mars. Il a souligné que la démarche qu'il vient d'esquisser

suppose que les PARTIES CONTRACTANTES soient convenues qu'il sera donné la priorité aux problèmes commerciaux des pays en voie de développement, et que ces pays n'auront pas à attendre que soient résolus les problèmes des pays développés.

13. Le Groupe non officiel a pris note des vues exprimées et a reconnu qu'il était nécessaire que les délégations aident le Groupe des Trois dans son travail. Il a également été relevé que l'action du Groupe ne mettrait nullement obstacle à l'adoption d'initiatives au sein des organes subsidiaires du GATT qui s'occupent de problèmes intéressant les pays en voie de développement, et que le programme de travail déjà établi pour les groupes auxiliaires du Comité du commerce et du développement et pour le Groupe des produits tropicaux serait mis en oeuvre ainsi qu'en est convenu le Comité du commerce et du développement.